



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juin 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la question de la mission de mon Envoyé spécial pour les régions touchées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), M. Joaquim Alberto Chissano, l'ancien Président du Mozambique. Vous vous souviendrez que, dans une lettre au Président du Conseil de sécurité datée du 23 décembre 2008 (S/2008/826), j'ai proposé que, pour permettre à mon Envoyé spécial de continuer à œuvrer à l'instauration d'une paix durable dans le nord de l'Ouganda, le mandat de son Bureau soit prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2009, proposition qui a été avalisée par les membres du Conseil de sécurité.

Mon Envoyé spécial a atteint les principaux objectifs énoncés dans le mandat que je lui ai donné en décembre 2006. Grâce à ses bons offices et à la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan, la délégation du Gouvernement ougandais et les représentants de la LRA aux pourparlers de paix de Djouba ont réussi à mener à bien leurs négociations en signant, en mars 2008, des accords sur toutes les questions de fond.

Ces accords sont les suivants : a) accord sur les principes de responsabilité et de réconciliation et son annexe, qui définissent le cadre juridique des mécanismes de responsabilité et de réconciliation destinés à promouvoir la paix de pair avec la justice en Ouganda; b) accord sur les solutions globales et protocole de mise en œuvre, qui portent sur des questions stratégiques telles que le relèvement, le redressement et le développement du nord de l'Ouganda; c) accord de cessez-le-feu permanent; d) accord sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration; e) accord sur un mécanisme de contrôle et additif à l'accord sur la cessation des hostilités. La délégation du Gouvernement ougandais et les représentants de la LRA ont également paraphé l'accord de paix final et approuvé le calendrier de mise en œuvre de ses dispositions.

Toutefois, le dirigeant de la LRA, Joseph Kony, n'ayant pas respecté ses engagements, la délégation du Gouvernement ougandais et les représentants de la LRA n'ont toujours pas signé l'accord de paix final qu'ils ont paraphé. Je considère, comme mon Envoyé spécial, que c'est sans conteste à M. Kony qu'il incombe de faire la dernière démarche, décisive, en faveur de la paix, en signant l'accord de paix. J'estime aussi qu'avec la signature des accords mentionnés plus haut, mon Envoyé spécial s'est acquitté de sa mission.

Au terme des entretiens approfondis que j'ai eus à ce sujet avec mon Envoyé spécial, j'ai décidé de suspendre ses activités avec effet au 30 juin 2009, date à



laquelle le bureau établi à Kampala pour les appuyer sera fermé. Si une cérémonie est organisée pour la signature de l'accord de paix final, je demanderai à mon Envoyé spécial de m'y représenter.

En conclusion, je voudrais à nouveau exprimer ma gratitude à mon Envoyé spécial, qui s'est remarquablement acquitté d'une mission difficile liée au processus de paix dans le nord de l'Ouganda.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**
